

Annuaire suisse de politique de développement

| 2003 |



institut universitaire
graduate institute
d'études du développement
of development studies

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET
COOPÉRATION INTERNATIONALE
DEVELOPMENT.COM

CD-ROM INCLUS

Table des matières

Ouvertures 3

Pas sans nos langues
Alpha Oumar Konaré XI

La perspective d'un avenir meilleur pour tous
Walter Fust XIII

1. Fracture numérique : nouvel enjeu pour la coopération internationale

Les promesses d'une prospérité virtuelle
Marie Thorndahl 3

Eclairages Fracture numérique : un concept boiteux ?
Daniel Pimienta 27

Pour une approche africaine des technologies de l'information
Sylvestre Ouédraogo 31

Les inégalités sociales à la racine des inégalités technologiques
Partha Pratim Sarker 35

E-commerce : du mirage économique au miracle social
Benoît Vulliet 39

2. Applications et pratiques au Sud

La coopération à l'assaut de l'Afrique subsaharienne
Annie Chéneau-Loquay et Raphaël Ntambue-Tschimbulu 45

Eclairages Les technologies de l'information au Burkina Faso : une course de fond
Sylvestre Ouédraogo 77

Infocentres villageois au Sud de l'Inde : l'humain avant l'outil
Michel Egger 81

Téléservices au Mali : l'art du détournement
Jean-François L'haire et Ousmane Ly (propos recueillis par Marie Thorndahl) 85

Radio, Internet et satellite au Sénégal pour lutter contre les feux de brousse
Martin Faye 89

3. Politique et actions de la Suisse

Swisscom, l'UIT et la coopération au développement : le néolibéralisme contre la solidarité <i>Michel Egger et Jean-Louis Fullsack</i>	95
« Plus que la fracture, c'est l'opportunité numérique qui importe » <i>Hamadoun Ibrahim Touré (propos recueillis par Michel Egger)</i>	113
Eclairages La société de l'information : l'affaire de tous <i>Marc Furrer</i>	123
Les technologies de l'information relèvent de l'économie privée <i>René Buholzer</i>	127
Une société de l'information équitable : une question de volonté politique <i>Chantal Peyer</i>	131
DDC : une approche centrée sur les populations <i>Gerolf Weigel</i>	135
Helvetas : vers des technologies participatives <i>Marc Steinlin</i>	141
Pain pour le prochain : pour une communication équitable <i>Christoph Stückelberger</i>	145
ETIC : partenariat Nord-Sud et coopération décentralisée <i>Pape Ndiaye Diouf</i>	149
La Suisse et le Sommet mondial sur la société de l'information : défis et déficits <i>Fabrice Boulé</i>	151

4. Le Sommet mondial sur la société de l'information

La société mondiale de l'information : visions, peuples et pouvoirs <i>Cees J. Hamelink</i>	159
Eclairage Droits d'auteur : vers une nouvelle forme de colonialisme <i>Brian Wafawarowa</i>	185
Gouvernance de l'Internet : une centralisation du pouvoir inquiétante <i>Stéphane Koch</i>	189
La bataille des logiciels libres <i>Bernard Lang</i>	195
Financements et partage des richesses : des sujets tabous <i>Marie Thorndahl</i>	201
La société civile enlisée dans le système <i>Sean O'Siochru et Bruce Girard</i>	207
Eclairage La société civile, acteur clé de la société de l'information <i>Adama Samassékou</i>	219
Cyber-Léviathan <i>Mateo Cueva</i>	223

Swisscom, l'UIT et la coopération au développement: le néolibéralisme contre la solidarité

Michel Egger* et Jean-Louis Fullsack**

Sans en être la clé unique, les infrastructures sont une dimension essentielle de la société de l'information. Il en résulte deux constats: d'une part, l'importance du rôle joué par les opérateurs de télécoms comme fournisseurs d'accès; d'autre part, la nécessité des programmes de coopération technique pour les pays du Sud, qui manquent souvent de moyens et de savoir-faire.

La Suisse, avec son opérateur historique – les PTT – a développé dès les années 1960 un programme conséquent de coopération avec les pays africains, inspiré par une vraie philosophie de solidarité. Depuis lors, le marché des télécommunications a été libéralisé, les PTT sont devenus Swisscom SA, une autre logique s'est imposée, réduisant quasiment à néant ses activités de coopération au développement.

L'article analyse les tenants et aboutissants de cette évolution, parallèlement à celle de son principal partenaire multilatéral, l'Union internationale des télécommunications (UIT). Quatre grandes périodes sont ainsi mises en évidence:

- ❑ *Le temps des pionniers (1961-1970). Les activités de coopération technique des PTT – alors à la fois opérateur et autorité de régulation – prennent leur essor avec les processus de décolonisation en Afrique.*
- ❑ *L'âge d'or (1970-1990). C'est l'époque où la coopération technique de l'UIT se met en place, sous la pression des « pays en développement » qui ont de gros besoins en matière de télécoms (réseaux, infrastructures, équipements et expertises), ainsi que le relève le rapport Maitland (1984). Elle est marquée par une relative générosité, tant des Etats que des agences multilatérales. Les PTT suisses s'engagent fortement, notamment dans la formation de personnel local, et d'une manière relativement désintéressée sur le plan économique. Un bémol toutefois, dont l'UIT porte une responsabilité: la prédominance de l'investissement et la tendance aux projets hypertrophiés, au détriment de la viabilité des réseaux à long terme.*
- ❑ *Les débuts de la libéralisation (1992-1997). La politique est de plus en plus influencée par le néolibéralisme ambiant. L'heure est à la déréglementation et aux privatisations, à la transformation des services (publics)*

* Journaliste et coordinateur pour la politique de développement auprès de la Communauté de travail Swissaid/Action de carême/Pain pour le prochain/Helvetas/Caritas/EPER, Suisse.

** Expert en télécommunications et membre de Coopération-Solidarité-Développement PTT (CSDPTT).

de télécommunications en marchés de plus en plus ouverts. L'UIT introduit des formations de type marchand (académies Cisco) et participe à l'attribution des fréquences hertziennes selon des critères commerciaux. La Suisse, bien sûr, n'échappe pas à cette mouvance : les postes sont séparées des télécoms et les PTT perdent leur statut de régie fédérale.

- ❑ *Le triomphe du néolibéralisme. Dès 1998, toutes ces tendances se renforcent. Télécom PTT devient Swisscom, une société anonyme de droit public partiellement privatisée, qui entre en Bourse en octobre 1998. Marginalisé au sein de l'entreprise, lâché par la Confédération suisse, son programme de coopération se réduit comme une peau de chagrin. A l'UIT, l'ère Utsumi commence, caractérisée notamment par l'influence politique croissante du secteur privé, une baisse inquiétante des ressources financières et des choix souvent défavorables pour les pays en développement, tels que le passage des réseaux à commutation de circuits vers des réseaux à protocole Internet (IP), l'ascendance des réseaux mobiles sur les réseaux fixes, le changement du mode de répartition des taxes sur les communications internationales.*

En finale, l'article aborde un certain nombre de propositions de réformes tant au sein de l'UIT qu'en Suisse, préconisant en particulier une meilleure collaboration entre le régulateur public (OFCOM) et les opérateurs privés comme Swisscom.

Si les « tuyaux », l'accès aux technologies et la connectivité – points focaux du discours économique sur la « fracture numérique » – ne sont pas les seules composantes et questions de la société de l'information, ils n'en constituent pas moins une dimension essentielle, voire un préalable incontournable. D'où le rôle clé joué par les opérateurs de télécoms, hier publics et aujourd'hui de plus en plus privés, comme fournisseurs d'accès et transporteurs des services utilisés. D'où également l'importance des programmes de coopération technique pour les pays du Sud qui, comme dans d'autres domaines, manquent souvent de moyens et de savoir-faire.

La Suisse, avec son opérateur historique – les Poste, Télégraphe, Téléphone (PTT) –, a développé dès les années 1960 un programme conséquent de coopération avec les pays africains. Voici ce qu'écrivait la Direction générale en 1982 : « Durant ces vingt dernières années, notre entreprise a consenti un effort très important pour participer au développement de jeunes nations ayant acquis une indépendance politique, mais aux prises avec de lourdes difficultés économiques et sociales. En qualité de mandataire de notre gouvernement, nous avons ouvert une lucarne sur des régions peu connues et largement contribué aux nouveaux échanges internationaux. Nous avons apporté une aide directe et non liée à des contreparties, préférant nous faire des amis dans le tiers-monde, avec la certitude que ces amis deviendront tout naturellement nos futurs partenaires économiques. Le souvenir de ce qu'ils ont appris, constaté, appliqué en Suisse et les liens noués avec tous nos milieux sont les bases de nos investissements à longue échéance. »¹

¹ *La coopération technique PTT. Rétrospective 1961-1981, rapport d'activités de la Direction générale des PTT, Berne, mars 1982, 21 p.*

Depuis lors, vingt nouvelles années ont passé, le marché des télécommunications a été libéralisé au pas de charge, les PTT sont devenus Swisscom, une autre logique s'est imposée, fondée sur la rentabilité et la compétitivité. Résultats : le volume du secteur des télécoms en Suisse a gonflé, l'offre s'est diversifiée, les tarifs ont chuté, la productivité s'est accrue, les bénéfices de Swisscom ont explosé, mais son programme de coopération technique au développement s'est réduit comme une peau de chagrin, à l'instar d'ailleurs de son effectif en personnel².

On peut diviser l'histoire de l'opérateur historique suisse en quatre grandes phases, qui suivent grosso modo l'évolution de son principal partenaire multilatéral, l'Union internationale des télécommunications (UIT) : le temps des pionniers, l'âge d'or, les débuts de la libéralisation, le triomphe du néolibéralisme.

Le temps des pionniers (1961-1970)

Les premières activités de coopération technique des PTT³ – alors à la fois opérateur et autorité de régulation – voient le jour en 1961. Un service émerge qui va se développer progressivement, dépendant, administrativement, des PTT et, légalement, de la Direction du développement et de la coopération (DDC), dont il est l'exécutif. Ainsi, en 1962, les PTT centralisent à la division du personnel tout ce qui concerne la recherche d'experts postaux et en télécommunications, de même que la coordination des stages pour les boursiers étrangers (UIT et Union postale universelle – UPU). Cela débouche, en 1963, sur la création d'un groupe « coopération technique », qui coïncide avec le mandat du délégué fédéral à la coopération technique d'organiser des cours et des stages pour les membres d'administrations sœurs de pays d'Afrique en particulier. Trois bases légales régissent alors les engagements de ce service :

- ❑ sur le plan national, la Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire ;
- ❑ sur le plan international, les Actes de l'UPU et la Convention de l'UIT, signés par les plénipotentiaires ;
- ❑ à l'intérieur de l'entreprise, les prescriptions en matière de formation du personnel ainsi que diverses décisions du collège directorial.

Les activités de coopération technique vont prendre leur essor avec les processus de décolonisation en Afrique, notamment francophone. « Ces pays avaient de nombreux besoins dans le domaine des télécommunications, mais ne voulaient pas travailler avec leurs anciens "maîtres" », explique Pierre Steiner, chef des relations extérieures à Swisscom. Un moment phare est le départ des Belges du Congo, en 1963. C'est là qu'ont lieu les premières actions d'envergure des PTT : les Suisses, en particulier la Direction des téléphones de Genève, sont appelés

² Sur la libéralisation des télécommunications en Suisse, dans ses aspects notamment juridiques et économiques, voir le dossier (thème du mois) de *La Vie économique*, n° 1, 2003, pp. 4-37.

³ Les informations sur les PTT et Swisscom contenues dans cet article proviennent notamment d'un entretien avec Pierre Steiner et Pascal Grezet, collaborateurs de l'unité des relations extérieures de Swisscom, réalisé par Michel Egger, le 9 décembre 2002, au siège de l'entreprise.

pour remettre en état les télécoms. Plus de 80 collaborateurs des PTT vont être actifs dans ce pays, leur tâche consistant surtout à maintenir en exploitation les services existants et à sauver les installations menacées de destruction lente.

«Nous avons très vite pris conscience des énormes besoins en formation du personnel des PTT de ces jeunes nations qui venaient juste d'accéder à l'indépendance», raconte Pierre Steiner. C'est ainsi qu'un premier cours de base pour jeunes contrôleurs démarre en mai 1963 à Vevey, puis l'année suivante des cours de spécialistes des liaisons téléphoniques radio à hautes fréquences. Les PTT vont ainsi accueillir chaque année plusieurs groupes de boursiers qui participent à des cours de base et à des stages de spécialisation et de gestion. Ces boursiers viennent en grande majorité d'Afrique francophone (Sénégal, Mali, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Lesotho, Togo, etc.), essentiellement pour des raisons linguistiques.

L'âge d'or de la coopération technique (1970-1990)

A partir du début des années 1970, les PTT développent d'autres actions, plus spécifiques, en Afrique de l'Ouest. C'est l'époque où la coopération technique de l'UIT se met sérieusement en place et commence à se structurer. Nés des indépendances, les «pays en développement» (PED) deviennent peu à peu des nouveaux membres de l'Union tout en commençant à formuler leurs propres besoins en télécommunications, alors que leurs offices (nationaux) des postes et télécommunications voient partir les derniers fonctionnaires coloniaux.

Pour prendre en compte ces nouveaux besoins et sous l'impulsion d'un grand nombre d'Etats membres «historiques», l'UIT se dote alors (aux alentours de 1970) d'un Département de la coopération technique (DCT). Elle a conscience de l'importance de sa tâche : aider ces nouveaux Etats sans compétences à maintenir et à améliorer, voire à développer leur réseau – afin de faire face à une demande téléphonique longtemps inaccessible à leur population – et le relier au réseau des pays voisins. Tâche essentielle à laquelle s'en ajoutent d'autres, liées à trois évolutions majeures des télécommunications à cette époque : le déploiement de la télévision en couleurs, la numérisation de la téléphonie, la confirmation des faisceaux hertziens – ainsi que, dans une moindre mesure, les liaisons par satellites géostationnaires – comme alternative ou complément aux câbles interurbains et internationaux.

Ces activités nouvelles sollicitent fortement les structures technologiques de l'UIT, que ce soit dans le domaine de la normalisation – télévisuelle, radiophonique et téléphonique – ou pour le développement et la modernisation du réseau mondial de télécommunications, via l'interconnexion des réseaux nationaux. Les meilleurs spécialistes des Etats membres et une bonne partie des équipes de leurs centres de recherches y donnent le meilleur d'eux-mêmes, travaillant en parfaite solidarité.

Ces développements révèlent de plus en plus les besoins spécifiques des nouveaux pays, surtout des PED, tant au niveau de leur réseau domestique que pour leurs liaisons internationales, même si la plupart d'entre eux gardent leurs rela-

tions avec leur ancienne métropole ou pays de tutelle. Par ailleurs, stimulées par des démarcheurs du « Nord » aussi nombreux qu'intéressés, les autorités politiques comprennent vite l'importance de la télévision comme instrument de propagande politique et d'affirmation de l'Etat. A tel point que, dans la plupart des pays africains, le petit écran prime sur la téléphonie ; l'engouement pour la télévision frise parfois la démesure, obérant gravement les projets d'infrastructures quand il ne les condamne pas à la ruine à terme.

Deux nouveaux types de besoins font ainsi leur apparition : d'une part, des moyens de financement pour des projets d'infrastructures et d'équipements de télécommunications ; d'autre part, des experts compétents pour les étudier, les mettre en œuvre et lancer leur exploitation. Il revient à l'UIT d'assurer le bon déroulement de ces projets, en prélevant à cet effet un pourcentage fixé pour la rétribution de ses services. Ceux-ci sont assurés par le tout jeune DCT et ses quatre divisions géographiques : Afrique, Pacifique-Océanie, Amérique latine et Méditerranée-Moyen-Orient.

Généreux financement

En termes de financement, la première partie de cette période est caractérisée par une relative générosité. Un grand nombre d'acteurs – pour la plupart institutionnels et souvent désintéressés – s'impliquent, le plus souvent sur une base « multilatérale ». Ainsi, par exemple, la Banque africaine de développement, la Banque arabe pour le développement des Etats africains, le Fonds islamique pour le développement, le tout jeune Fonds européen pour le développement, mais aussi des organisations sous-régionales africaines comme la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui a largement cofinancé l'étude puis la réalisation des réseaux d'interconnexion entre ses 16 membres. Le système des Nations unies n'est pas en reste ; il contribue alors fortement, en particulier via son Programme pour le développement (PNUD). Le financement bilatéral constitue également un apport significatif, notamment dans le secteur des télécommunications, avec cette différence cependant qu'il est généralement « orienté » : la majeure partie revient à un constructeur national qui s'adapte le projet par un accord prétendument « négocié » avec le pays « bénéficiaire ». Il arrive ainsi qu'on ait deux projets pour une même liaison en Afrique...

Le financement assuré, reste encore à recruter les experts extérieurs responsables, concepteurs et réalisateurs de ces projets sur le terrain. On les trouve naturellement dans les administrations des télécommunications des Etats membres. Celles-ci mettent à la disposition de l'UIT leurs collaborateurs – souvent les plus compétents, ce qui n'exclut pas quelques « flottements » – pour des durées de quinze jours à un an. C'est en somme la contrepartie « morale » de l'appartenance à l'UIT qui, de ce fait, mérite alors entièrement son nom d'« union ».

Experts et formation

On ne dira jamais assez combien cette période a été généreuse en matière de coopération technique. C'est notamment le cas des PTT suisses, qui poursuivent trois objectifs prioritaires :

- ❑ réhabiliter et faire fonctionner les réseaux locaux (commutation/centraux et transmission/câbles), par l'envoi d'experts. Ainsi, jusqu'à 15 experts suisses seront engagés pour la réhabilitation du réseau du Cameroun, programme financé par le PNUD ;
- ❑ refaire la planification et améliorer la gestion en matière de télécoms, notamment en développant de nouvelles méthodes. Le Sénégal va jouer le rôle de pays pilote (1974-1977) ;
- ❑ former du personnel local dans les domaines à la fois opérationnel, technique et administratif, afin de lui permettre de reprendre des postes à responsabilité.

Les PTT vont ainsi former, jusqu'à la fin des années 1980, une cinquantaine de personnes par an en moyenne, qui séjournent plusieurs mois en Suisse. Leurs frais de voyage et d'hébergement sont couverts par un système de bourses financé par la DDC. De nombreux cadres de l'Afrique de l'Ouest, jusqu'au niveau de directeur général, vont bénéficier de cette formation gratuite.

A l'inverse de la France, plus axée sur le bilatéral – notamment avec ses anciennes colonies – et des stratégies d'influence politique, la Suisse, dans ses différentes activités, a toujours privilégié une politique de coopération multilatérale, que ce soit à travers l'UIT – où les PTT représentaient le Conseil fédéral – ou le PNUD. Elle a mis beaucoup d'experts – proportionnellement plus que la France – à la disposition de l'UIT, qui bénéficiaient en général de congés non payés. Sur le plan bilatéral, l'une des stratégies consistait à créer des jumelages entre un pays et la direction d'un arrondissement, qui permettaient des collaborations et des échanges plus personnalisés.

La Suisse va, au fil du temps, mettre de plus en plus l'accent sur les structures de formation sur place. Elle est ainsi à l'origine de l'Ecole supérieure multinationale des télécommunications (ESMT, Dakar), première du genre en Afrique de l'Ouest. Lancée par l'UIT en 1971-1972, elle est dirigée par un Suisse. Depuis lors, la direction et une partie des enseignants sont suisses. Chaque année, depuis 1974, une bourse a été octroyée aux dix meilleurs élèves promus de l'ESMT pour un stage pratique de trois mois en Suisse.

Depuis cette époque, comme l'écrit Pascal Grezet, de l'unité des affaires extérieures de Swisscom, « plus de 100 cours groupés, d'une durée variable entre un mois et une année scolaire, ont permis d'améliorer les connaissances professionnelles de près de 1200 stagiaires. Plus de 450 boursiers isolés, la plupart à la charge du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ont pu se perfectionner dans leur domaine de spécialisation »⁴.

⁴ Discours prononcé le 6 décembre 1999 à Cotonou lors de la réunion du conseil d'administration de l'Ecole supérieure multinationale des télécommunications.

«Tout cela constituait un investissement conséquent, précise Pierre Steiner. Entre les permanents du bureau du personnel et du service des conseils – environ six personnes –, les experts sur le terrain, les personnes engagées auprès des stagiaires en formation en Suisse, cela pouvait représenter certaines années jusqu’à 20 postes. De fait, cet engagement, qui n’était ni budgétisé ni comptabilisé de manière spécifique, relevait plus de la conviction et de la volonté de certaines personnes que d’une politique précise ou d’une décision formelle du conseil d’administration.»

La Suisse, toujours selon Pierre Steiner, n’a quasiment pas profité économiquement de cette coopération. Du moins directement. Le retour sur investissements, en effet, était quasi nul, pour trois raisons. D’abord, tout en étant conformes à la normalisation internationale, les systèmes et équipements en place en Afrique répondaient à des spécifications particulières; la France et la Belgique avaient très tôt développé et installé dans ces pays leurs centraux temporels – utilisant une signalisation spéciale – qui ne correspondaient pas au matériel équivalent fabriqué en Suisse. Ensuite, celui-ci était d’autant plus difficile à exporter qu’il était souvent trop cher. Enfin, dans les pays issus de la colonisation française – et, à un degré moindre, britannique – le « poids de l’histoire » était encore très fort; il assurait aux fournisseurs de l’ancienne métropole un marché relativement protégé, notamment pour les équipements structurants (et coûteux) comme les centraux téléphoniques et les stations terriennes.

L’investissement au détriment du fonctionnement

Toute cette période, véritable âge d’or de la coopération technique, a donc été relativement propice à l’expansion des réseaux dans les PED. Avec cependant un biais: l’investissement a le plus souvent primé sur le fonctionnement. Cela a eu deux conséquences: d’une part, l’hypertrophie de la grande partie des projets, et donc des surcoûts énormes; d’autre part, la limitation de la durée de vie de ces réalisations, qui ne dépassait guère – au mieux – le moyen terme, appelant ainsi d’autres projets pour la réhabilitation, c’est-à-dire le remplacement, donc un réinvestissement.

La responsabilité de l’UIT est, à cet égard, incontestable, au moins à titre indirect. En effet, ses experts – pour la plupart de bons spécialistes dans leur domaine – n’avaient le plus souvent pas une vision générale de la problématique complexe des télécommunications; ils s’investissaient peu dans la formation de leurs partenaires dans les pays bénéficiaires. Comme le personnel ingénieur du siège genevois manquait singulièrement de compétences réelles en réseau et surtout d’expérience professionnelle dans les technologies récentes, les études réalisées par les experts sur le terrain n’ont pas été mises en perspective ni complétées pour assurer leur exploitation et leur viabilité. L’UIT s’est ainsi vue contrainte de mettre sur pied – en Afrique notamment – un vaste projet et une infrastructure très coûteuse pour corriger ces carences, en instituant des programmes multinationaux et nationaux de maintenance. Ceux-ci ont rapidement rencontré des problèmes de financement; seul le PNUD, fidèle contributeur, les a aidés à survivre et à assurer leur mandat.

Le rapport Maitland

Cependant, même si de grands réseaux ont commencé à se déployer – dont l'emblématique PANAFTEL⁵, soutenu par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) –, l'Afrique était toujours à la traîne dans la desserte de ses populations en services téléphoniques. La Conférence plénipotentiaire de l'UIT à Nairobi, en 1982, consciente que cette situation obérait gravement les chances de développement, a demandé « d'instituer une commission indépendante pour étudier les problèmes du développement mondial des télécommunications ». Elle a chargé celle-ci d'élaborer des réflexions permettant de « réduire l'écart intolérable entre les pays développés et en développement en termes de télécommunications ».

Présidée par Donald Maitland, cette commission a remis son rapport en 1984 au secrétaire général, Richard Butler, sous le titre évocateur *Le chaînon manquant* (*The Missing Link*). Il a été immédiatement adopté par l'OUA, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'UIT. Pour celle-ci, il constituait à la fois un engagement et un plan d'action. Une de ses clauses stipulait qu'« au tout début du prochain siècle, l'ensemble de l'humanité devrait être à portée aisée d'un téléphone » et précisait, pour les PED, qu'« aucun être humain ne devrait être à plus d'une heure de trajet aisé d'un téléphone ».

L'institution de cette commission et son rapport sont certainement l'un des événements majeurs de cette période. A travers eux s'est opéré, au-delà de la prise de conscience de l'acuité du problème et de son urgence, un glissement sémantique sur la manière de le résoudre : du concept de mise à disposition du téléphone chez l'utilisateur, on est passé au concept – beaucoup moins contraignant – de l'accès au téléphone. Même si celui-ci doit être « aisé » et limité à une heure de marche, l'effort demandé à l'utilisateur d'un PED n'en reste pas moins significatif.

A l'issue de cette période, on peut donc dire, en résumé, que les réseaux essentiels ont été réalisés (sauf là où des conflits les ont empêchés ou détruits), en particulier en Afrique, sans cependant garantir leur viabilité à moyen et à long terme. Parallèlement, l'UIT – notamment via le DCT, devenu en 1987 le Bureau du développement (BDT) – a connu son activité maximale. Cela avec l'aide des Etats membres qui fournissaient, comme la Suisse, de nombreux experts, et sans problème budgétaire majeur, grâce notamment aux projets de développement multilatéraux qu'elle pilotait et qui lui offraient une rétribution régulière.

Les débuts de la libéralisation (1992-1997)

Dès 1990, un autre « air » commence à flotter dans la tour de l'UIT. Avec l'arrivée de Pekka Tarjanne, la vénérable organisation ne change pas seulement de secrétaire général, mais aussi de philosophie. Cet ancien ministre et président du

⁵ Réseau panafricain des télécommunications ; il constitue selon ses promoteurs l'épine dorsale de l'interconnexion des réseaux nationaux africains.



Parti libéral finlandais a été élu par la Plénipotentiaire de Nice, grâce au soutien du camp néolibéral emmené par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Tarjanne est le premier homme d'Etat, en Europe continentale, à avoir «libéralisé» le secteur des télécommunications, à l'instar de ses illustres devanciers, Ronald Reagan et Margaret Thatcher.

Progressivement mais méthodiquement, l'UIT va changer d'orientation : des fondements technologiques, elle va se mouvoir vers des considérations politico-idéologiques. De nombreux groupes ad hoc sont constitués en ce sens, qui se consacrent à la «réforme incontournable et en profondeur» à laquelle l'Union «ne saurait échapper», eu égard à «l'environnement mondialisé de la déréglementation» et à la transformation concomitante des services (publics) de télécommunications en marchés. Ce bouleversement fondamental des valeurs est suivi, sinon provoqué et entretenu, par la Banque mondiale et le GATT, future OMC.

Ce nouvel ordre plane en particulier sur Télécom'91 et son forum, qui ajoute à ses symposiums – dédiés traditionnellement à l'évolution des réseaux et des services – un nouveau volet : la politique d'ouverture du secteur des télécoms et les vertus de la libéralisation, ainsi que les bienfaits qu'elles induisent pour les «clients». L'UIT montre là qu'elle a adopté sans état d'âme ni discussion le *credo de la déréglementation*. Elle va déployer un zèle remarquable pour le propager partout, non seulement dans les pays industrialisés et émergents, mais aussi – et sans aucune évaluation préalable des conséquences socio-économiques ni de l'impact sur les ressources des pouvoirs publics – dans les PED, y compris les pays les moins avancés (PMA).

La fin de la régie fédérale

La Suisse, bien sûr, n'échappe pas à cette mouvance. Les choses commencent à changer en 1992, avec la première révision de la loi sur les télécommunications, la libéralisation partielle des terminaux, la séparation *de facto* (mais pas encore *de jure*) des postes et des télécoms, et la création de l'Office fédéral de la communication (OFCOM).

A partir de là, les rôles d'opérateur et de régulateur vont être dissociés l'un de l'autre. Télécom PTT perd son statut de régie fédérale et ses compétences politiques ; c'est l'OFCOM qui est la nouvelle autorité de régulation et qui représente la Confédération dans les instances internationales, notamment à l'UIT. La philosophie, les structures, la stratégie, tout se transforme. L'entreprise cesse de se penser selon une vision globale et à long terme. Elle se recentre sur le marché intérieur. Elle poursuit cependant son action de coopération, mais de manière plus ciblée et avec une certaine diversification géographique, selon deux axes : d'une part, la fourniture de matériel technique et la mise en place d'infrastructures, de réseaux de télécoms modernes ; d'autre part, la formation.

Le premier volet fait l'objet d'appels d'offres et de crédits mixtes (aide liée). Télécom PTT travaille avec l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE), aujourd'hui le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco). Cette aide touche en particulier les pays de l'Est et balkaniques (diversification géographique). Ainsi, en 1995-1996, les Suisses vont mettre en place le réseau international de Tirana – un expert suisse l'avait déjà projeté dans le cadre d'un projet UIT en 1982-1983 – et offrir une station terrienne à l'Albanie, importante pour son ouverture vers l'extérieur. Ce coup de pouce initial va permettre à la Banque européenne d'intervenir, de prendre le relais et de développer des réseaux.

Autre exemple, à l'époque où le conseiller fédéral Flavio Cotti préside l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Suisse donne des centraux téléphoniques neufs à la Bosnie pour une valeur de 50 millions de francs ; une contribution à la paix à travers la mise à disposition de moyens de communication pouvant servir à plusieurs groupes et entités politiques. On peut mentionner aussi la fourniture de centraux télex en Chine, sur une base commerciale cette fois-ci. « A travers ces actions, nous poursuivions deux objectifs, explique Pierre Steiner, mettre à disposition notre savoir-faire et ouvrir des portes, instaurer des processus. »

Le second volet est la continuation de ce qui s'est fait jusqu'alors avec les pays africains. L'entreprise met cependant l'accent sur des domaines plus pointus, notamment l'administration, la gestion et le management de projets. Elle vise davantage les cadres de haut niveau et les directeurs généraux, la formation de formateurs. Autrement dit, le recrutement de stagiaires devient plus sélectif. Par ailleurs, les cours – trois ou quatre par an – sont transférés d'une manière accrue vers l'Afrique, pour préparer le désengagement décidé par la DDC, qui sera effectif fin 1999.

Au sein de l'entreprise, le nombre de personnes affectées à ce programme se réduit : le service de la coopération technique passe de quatre à deux personnes pour disparaître formellement en 1997, les tâches étant reprises et assurées dès lors par une seule personne de la petite unité des relations extérieures de Swisscom.

Priorité à la déréglementation

Cette mutation n'est bien sûr pas spécifique à Swisscom. Personne dans la branche n'est épargné par la vague néolibérale. Celle-ci touche non seulement les opérateurs historiques des autres pays d'Europe comme France Télécom ou Deutsche Telekom, mais aussi les pays du Sud où le développement des télécommunications est gravement affecté par certaines options stratégiques majeures de l'UIT, ainsi que le montrent les trois exemples suivants.

Premièrement, en décrétant la *priorité à la déréglementation* des offices des postes et télécommunications (OPT) africains – propriété et « trésor » de l'Etat –, l'UIT participe activement à l'effacement progressif du service public, y compris dans les autres secteurs. Les OPT africains étant tous dans un état critique sur le double plan du réseau et des finances, ils constituent une proie « bon marché » pour les repreneurs en quête de revenus rapides et de rentabilité. Dans ces conditions, toute privatisation effectuée sans revalorisation préalable du patrimoine – via une réhabilitation ciblée et efficace des réseaux – revient à appauvrir l'Etat en le privant de ressources légitimes. Les échecs retentissants de cette politique dans plusieurs pays comme la Guinée, le Ghana et le Niger vont fortement entamer le crédit des membres du « Sud » de l'UIT.

Le deuxième changement d'orientation concerne l'*information* et la *formation*, activités traditionnelles très importantes de l'Union, vu l'ampleur et l'urgence des besoins dans les pays du Sud. D'une part, en concentrant ses efforts sur les thèmes liés à la déréglementation, l'UIT a négligé le champ des nouvelles technologies, leur économie et les modalités de leur déploiement. Résultat : mal informés et médiocrement formés sur ces questions – ou trop tard –, les OPT des PED (notamment africains), qui souffrent déjà énormément de l'obsolescence de leurs réseaux, sont de plus en plus distancés.

D'autre part, plus grave encore, l'UIT s'est engagée à fond dans une formation de type marchand. Ainsi, obnubilée par les promesses d'Internet et du réseau IP⁶ supposés provoquer un « saut technologique » décisif pour les opérateurs africains, elle a démantelé sa propre structure de formation pour se lancer dans une collaboration avec la société américaine Cisco, instituant des « académies Cisco » dans les centres spécialisés de formation supérieure (télécoms ou universitaires). Résultat : pour un investissement de 8 millions de dollars – soit à peine trois millièmes de son bénéfice annuel –, auquel s'ajoutent les 12 millions de contribution de l'UIT, Cisco s'offre une plate-forme d'autopromotion à bon compte, un marché « ouvert » – l'Afrique – pour écouler ses produits, une

⁶ Réseau fondé sur le protocole Internet (IP), c'est-à-dire une technologie différente d'un réseau commuté de télécommunications (RCT) courant dans l'ensemble des pays africains.

pépinière de futurs spécialistes bon marché qu'elle pourra recruter et exporter aux Etats-Unis, *greencard* à la clé. Cela sans compter les effets pervers que la promotion d'une technologie fondée sur les (gros) routeurs (dont Cisco a le quasi-monopole mondial) – en décalage avec les besoins réels des OPT en termes économiques, technologiques et de compétences humaines – ne va pas manquer de générer dans l'évolution des réseaux africains.

La Conférence plénipotentiaire qui s'est tenue à Marrakech en septembre-octobre 2002 a confirmé cette stratégie. Dans ses coulisses, «l'UIT a officialisé les activités de formation dans les pays en développement par le biais d'un accord signé avec l'US Telecommunication Training Institute (USTTI)»⁷. Cet accord est singulier, car l'UIT fournit les bourses des stagiaires, paie les frais et indemnités de leur voyage et séjour aux Etats-Unis, alors que l'USTTI fournit les locaux (en réalité mis à disposition par les institutions publiques) et les formateurs (en grande partie bénévoles). Alors que les instituts africains comme l'ESMT ont dû annuler un grand nombre de formations faute de moyens d'indemnisation des stagiaires extérieurs, l'UIT trouve subitement des ressources pour financer des voyages intercontinentaux et intérieurs aux Etats-Unis !

Le troisième exemple est d'ordre moins technologique qu'il n'y paraît : la *braderie du spectre à 2 GHz*⁸, bande particulièrement appréciée en Afrique vu ses qualités de transmission. Ces dix dernières années, l'UIT est devenue un acteur zélé de l'attribution des fréquences aux secteurs les plus « commerciaux », sans trop s'inquiéter des conséquences de ses choix sur les réseaux existants des PED, notamment africains. Ainsi, l'attribution en 1994 de la bande de 2 GHz aux radiocommunications mobiles par satellite a mis dans une position très critique les réseaux fixes terrestres qui utilisent souvent cette bande – les réseaux nationaux des OPT, les liaisons d'interconnexion entre pays ou encore le réseau PANAFTTEL. Cela a non seulement bloqué leur développement *in situ*, mais aussi conduit à l'arrêt de la fabrication en série des équipements hertziens et renchéri significativement leur prix. Cela implique qu'à l'avenir, les OPT seront contraints de remplacer leurs liaisons existantes à 2 GHz soit par des équipements hertziens utilisant des bandes de fréquence supérieures – avec tous les problèmes d'incompatibilité qui en découlent –, soit par des câbles à fibres optiques (très chers). Cette réadaptation du réseau se fera bien sûr sans aucune compensation financière. L'empressement de l'UIT dans ce domaine est d'autant plus discutable que les systèmes satellitaires de télécommunications mobiles se sont avérés un échec complet, comme l'ont montré les faillites d'Iridium, de Globalstar, d'ICO et de Teledesic. La réalité est bien loin des litanies de louanges et de promesses mirobolantes répandues par l'UIT sous la pression des lobbies américains (surtout), européens et japonais.

⁷ Titre du communiqué officiel.

⁸ Selon le Règlement des radiocommunications en vigueur jusque-là, ce spectre offre une douzaine de canaux à grande capacité (télévision et téléphonie) autour de cette fréquence de référence de 2 GHz.

Le triomphe du néolibéralisme (1998-...)

Le marché suisse des télécommunications est entièrement libéralisé le 1^{er} janvier 1998, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale et l'adaptation au contexte créé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Télécom PTT devient Swisscom, une société anonyme de droit public partiellement privatisée, qui entre en Bourse en octobre 1998. La pression du marché et de la concurrence s'accroît encore, ce qui veut dire pression sur les coûts, lutte des prix, transparence budgétaire, course au profit et à la rentabilité, concentration sur certains domaines prioritaires. La coopération technique, qui par définition coûte sans forcément rapporter, ne va pas résister à cette logique où chaque unité devient un centre de profit. Cela d'autant moins qu'elle ne figure nulle part comme une « mission » de Swisscom et que la Confédération, actionnaire majoritaire, s'intéresse d'abord à l'augmentation de la « valeur » actionnariale de l'entreprise.

Les activités de coopération technique de l'opérateur historique suisse vont donc gentiment s'éteindre. Swisscom a achevé, à la fin de l'année 1999, le programme de haut niveau – financé par la DDC à raison de 730'000 francs pour trois ans – dont ont bénéficié les cadres d'une douzaine de pays africains : cours de formation de formateurs, développement organisationnel, planification des réseaux, gestion d'entreprise.

A partir du 1^{er} janvier 2000, la DDC a cessé de soutenir des actions dans ce domaine, pour deux raisons : d'une part, celui-ci n'est pas considéré comme prioritaire ; d'autre part, avec la privatisation des télécoms en Afrique, la DDC en tant qu'agence gouvernementale ne voit plus d'intérêt à continuer. Le credo dominant est que les télécoms sont suffisamment porteuses pour pouvoir se subvenir à elles-mêmes.

La libéralisation rapide du secteur, et la mise en concurrence des entreprises de télécoms qui en a résulté, ont affecté non seulement les activités concrètes, mais aussi l'esprit de la coopération. A ce sujet, tous les témoignages concordent : le temps de la grande « fraternité » des experts en télécoms est fini et déjà bien loin ; quand ils se retrouvent à l'UIT ou dans d'autres instances, ce n'est plus en tant que collègues et coopérants partageant un idéal commun, mais en représentants d'entreprises concurrentes.

L'ère Utsumi

Avec son nouveau secrétaire général, Yoshio Utsumi, élu par la Conférence pléni-potentiaire de Minneapolis en 1998, l'UIT va renforcer les tendances observées les années précédentes : externalisation d'une partie de ses activités de formation et de normalisation, rôle et influence croissants accordés aux grandes sociétés – aux premiers rangs desquelles figurent les entreprises américaines et les protagonistes du « tout IP » –, dont les représentants siègent dans nombre d'instances internes comme le Reform Advisory Panel (RAP). Instituée à Minneapolis, cette commission a notamment pour tâche d'évaluer les activités et le fonctionnement de l'UIT ainsi que d'élaborer des propositions de réformes.

Etant donné sa composition – elle est notamment présidée par Maria Livanos Cattai, secrétaire générale de la Chambre de commerce internationale (CCI), aux côtés des présidents-directeurs généraux de Cisco et AT&T –, on peut facilement imaginer l'orientation idéologique de ses propositions. Notons que jusqu'ici, malgré de nombreuses demandes, l'UIT est restée complètement fermée aux organisations de la société civile.

Ainsi que le révèlent les discours de ses dirigeants, l'Union entérine et soutient les mutations en cours dans les télécommunications, pourtant souvent problématiques pour les PED: la migration des télécommunications de type «service public» vers des télécommunications de type «denrée commerciale» (via l'introduction de la concurrence et de la privatisation), le passage des réseaux à commutation de circuits vers des réseaux à protocole Internet (IP), la focalisation sur les services mondialisés par rapport aux services nationaux, la prédominance croissante des réseaux mobiles sur les réseaux fixes. Autant d'évolutions et de choix qui sont loin d'être favorables aux PED, notamment africains, quand on sait par exemple que, comparé au téléphone fixe, le coût moyen de l'abonnement mobile est deux fois plus élevé et celui des communications sept fois, sans compter les pertes liées aux cartes à prépaiement (sous-utilisation, perte, vol, péremption...). Cela n'empêche pas Yoshio Utsumi d'affirmer clairement qu'il souhaite «que l'UIT reflète les réalités commerciales et qu'elle se concentre sur ce dans quoi la plupart des gens investissent, comme le protocole Internet, plutôt que dans la technologie de circuits commutés»⁹.

Dans la même veine, Ivy Matsepe-Casaburri, ministre des Communications de la République sud-africaine, déclarait lors de l'édition 2001 de *Telecom Africa* à Johannesburg: «Ces dernières années, les opérateurs publics africains se sont concentrés sur la défense du niveau des tarifs pour le trafic vocal international fixe. Ils ont probablement manqué le but. Dans la décennie à venir, ce sera la largeur de bande qui poussera le marché du trafic international. L'Afrique est déjà larguée avant même d'être entrée en lice.» L'ironie de cette déclaration saute aux yeux quand on se souvient que le mode de répartition des taxes entre opérateurs pour les communications internationales a – avec la caution de l'UIT – été modifié à la demande de la Commission fédérale américaine des communications, et que ce changement a entraîné un manque à gagner de plus d'un milliard de dollars par an pour les pays africains. De plus, la bande passante se négocie selon l'évolution du marché; or le prix est actuellement au plus bas du fait des surcapacités transocéaniques et de la concurrence effrénée. Ce n'est donc pas ce service qui garantira un revenu suffisant aux opérateurs africains.

Des choix contestables

A ces discours correspondent des options stratégiques et des choix technologiques pour le moins étranges et contestables. Ainsi, l'UIT s'est fortement engagée dans la *promotion du système UMTS* (Universal Mobile Telecommunications System), en attribuant généreusement des bandes de fréquence à cette «nouveau» dont l'objectif est la convergence des télécommunications mobiles et de

⁹ Entretien publié dans le *Financial Times*, 8 octobre 1999.

l'Internet. On sait le résultat : loin d'être le succès attendu, faute d'étude sérieuse, cette aventure s'est traduite en faillites retentissantes, techniques et financières ; son avènement, promis pour l'an 2000, ne cesse d'être reporté.

Un autre échec majeur est le *projet Africa ONE*, véritable « éléphant blanc » à 2 milliards de dollars, qui devait faire entrer le continent africain dans l'ère des autoroutes de l'information à haut débit en l'entourant d'un câble sous-marin à fibres optiques de près de 35'000 kilomètres de long, censé relier 35 grands ports ou métropoles côtières. Tout, dans ce projet initié et coordonné par le BDT, fait problème : l'attribution du marché à AT&T Submarine¹⁰ sans soumission publique ni étude sur les alternatives possibles, la priorité accordée à Africa ONE au détriment du projet de couverture satellitaire africain RASCOM visant l'interconnexion des réseaux nationaux et la desserte des villages éloignés, les montants exorbitants demandés aux pays africains pour leur connexion future, la non-concertation avec d'autres partenaires potentiels comme ceux qui ont démarré le projet parallèle SAT-3/WASC¹¹. Promis pour l'an 2000, Africa ONE semble mort-né : pas un seul kilomètre de câble n'a été posé à ce jour.

Critiques de la société civile

Ces derniers mois, à l'instar de CSDPTT (France), plusieurs organisations de la société civile ont réagi fortement et exprimé leur révolte contre les « dérives » et « jeux dangereux » de l'UIT, « indignes d'une agence intergouvernementale des Nations unies ». Dans l'intérêt de la communauté des télécommunications et du meilleur partage de l'accès aux réseaux pour les pays du Sud, elles demandent un certain nombre de changements radicaux et urgents : distance critique à l'égard de la pensée unique ultralibérale, recentrage sur son mandat fondamental et sa vocation originelle, redéfinition claire des pouvoirs et rôles respectifs des Etats membres et des membres de secteurs (entreprises), révision du choix des partenaires, transparence structurelle et financière, abandon de pratiques quasi « maffieuses » avec le secteur privé, évaluation sérieuse et restructuration profonde de WorldTel¹², retour à une vraie « coopération technique » et à d'authentiques partenariats pour le développement, renforcement de la représentation des PED dans les instances décisionnelles, ouverture aux organisations non gouvernementales (ONG) compétentes.

Pour certains observateurs avisés, ce n'est qu'à ces conditions que l'UIT pourra redevenir une institution vivante et respectée, retrouver une partie de

¹⁰ Depuis lors, AT&T Submarine a été vendue à Tyco, qui a sous-traité Africa ONE à Global Crossing qui est en faillite...

¹¹ Développé sans le concours de l'UIT par Alcatel Submarcom et un consortium d'opérateurs « historiques » européens et africains, ce câble sous-marin à fibres optiques (South Africa Telecommunication n° 3/West Africa South Cape) raccorde depuis mai 2002 les principales métropoles de la côte ouest et sud de l'Afrique à l'Europe et aux câbles transatlantiques. Dès 2004, il desservira la côte sud-est, Madagascar, l'île Maurice, l'Inde et la Malaisie par sa branche SAFE (South Africa-Far East).

¹² Créée en 1995 par l'UIT, comportant un siège à Londres et un autre à Genève, dotée de moyens en personnel conséquents, cette agence a pour but de financer des projets de télécoms peu rentables pour les investisseurs privés, notamment dans les régions rurales et enclavées. Très peu d'informations filtrent sur ses finances et activités.

son dynamisme et de son crédit, tant auprès des agences des Nations unies et des institutions financières internationales et régionales qu'auprès des Etats membres. Car ceux-ci ne sont pas dupes et ne cessent de réduire leur contribution, à l'exception notoire de quelques-uns comme la Suisse (5 millions de francs par an) qui ne peut faire autrement en tant que pays hôte soucieux de garder le siège à Genève. Sachant que ces contributions publiques représentent près de 70 % du budget – les entreprises, membres de secteur pourtant trois fois plus nombreux, ne fournissent qu'à peine 12 % –, on voit difficilement comment l'UIT fera face à ses frais de fonctionnement et financera les projets inscrits dans le Plan d'action d'Istanbul (mars 2002) et le Plan stratégique 2004-2007 élaboré à grand-peine par la Pléni-potentiaire de Marrakech. Lors de celle-ci, dans son discours de clôture, le secrétaire général n'a pas caché son inquiétude et son désarroi : « Les résultats sont décevants, mon rêve se brise. » Après avoir déclaré que le coût de cette conférence aurait permis d'« installer plus de 8000 lignes téléphoniques et relier des centaines de villages », il a souligné que les restrictions financières allaient affecter tous les programmes – politiques, réglementaires, techniques et de développement – de l'Union, rendant quasi impossible la réduction de la fracture numérique attendue par les PED.

La position de l'OFCOM

Dans l'ensemble, le représentant officiel du gouvernement suisse, l'OFCOM, partage les options politiques néolibérales de l'UIT, tout en étant conscient qu'il existe certains dysfonctionnements internes à corriger. En effet, « s'ils ont certes assuré un minimum de services, souvent (trop) chers, les monopoles d'Etat n'en ont pas moins montré leurs limites en générant de nombreux blocages, tant au niveau technologique qu'économique », estime Hassane Makki, collaborateur de l'OFCOM en charge des questions de développement¹³. « Parmi les rares secteurs à rapporter un peu d'argent, les télécommunications ont trop longtemps servi de vache à lait. Leur développement dans les PED suppose un changement politique en trois points : une ouverture du marché à la compétition, la transmission de savoir-faire, des réformes structurelles et institutionnelles vers des règles légales claires et des procédures administratives simplifiées. C'est seulement à ces conditions que ces pays pourront attirer des investisseurs privés et susciter de fructueux partenariats publics-privés. »

L'engagement de Swisscom

Côté Swisscom, les activités restantes en matière de coopération technique prennent différentes formes qui participent soit de la gestion minimale d'un héritage, soit d'initiatives ponctuelles par lesquelles l'entreprise entend exprimer sa responsabilité « sociale » et travailler son « image ». Elles se résument aux points suivants :

- ❑ présence au conseil d'administration de l'ESMT ;
- ❑ dons épars et au coup par coup, selon des demandes et contacts personnels. Ainsi, de nombreux émetteurs radio ont été remis à des projets de radios rurales au Niger, en Guinée et à Madagascar ;

¹³ Entretien réalisé à Lausanne le 30 janvier 2003.

- lancement d'un projet pilote d'«Internet à l'école» à Tombouctou, dans le prolongement de ce qui s'est fait en Suisse. En collaboration avec le Bureau du développement de l'UIT et les ministères maliens de la Communication et de l'Education – aucune ONG n'est impliquée pour l'heure –, le but est d'élaborer et tester un modèle de formation et d'accès à Internet, qui pourra être repris ensuite dans d'autres pays (effet multiplicateur) et servir à une stratégie globale pour les pays du Sud. Le public cible est les élèves du secondaire (14 à 18 ans). L'investissement de Swisscom s'élèvera jusqu'à fin 2005 à plus de 500'000 francs, comprenant notamment la formation d'une douzaine d'enseignants locaux (Internet et entretien des équipements), la mise à disposition de matériel (12 ordinateurs, software, chaises, tables) et le paiement des charges diverses (électricité, liaison 256 kbits).

Par ailleurs, Swisscom continue à payer son écot à l'UIT. Il était de 300'000 francs jusqu'à la Conférence pléniptentiaire de Minneapolis (1998), mais a été réduit de moitié depuis. De fait, Swisscom contribuerait plus que certains grands opérateurs européens, tels que British Telecom ou Deutsche Telekom. Le montant est réparti à parts égales entre les trois «secteurs» de l'UIT: radiocommunications, normalisation et développement. Jusqu'à la fin de 2002, une trentaine de collaborateurs (sur 16'000 employés) travaillent encore dans des commissions d'études de l'UIT. Cela dit, ce soutien n'a rien d'automatique ni de garanti; en effet, l'unité des relations extérieures de l'entreprise a dû se battre, à la fin de l'année 2001, pour assurer la poursuite d'une présence et d'un financement.

De fait, ce qui subsiste aujourd'hui de coopération technique à Swisscom tient avant tout à l'engagement et aux convictions personnelles des deux collaborateurs – des anciens – de l'unité des relations extérieures. Mais le flambeau n'est pas vraiment porté par la direction générale et les actionnaires, qui ont d'autres priorités, ni par la nouvelle génération de managers qui ont une sensibilité différente.

Repenser la coopération technique

Il n'est pas exclu que l'OFCOM reprenne à l'avenir un certain nombre d'activités traditionnelles de coopération technique. Sa présence active et son engagement au sein de l'UIT, sa visibilité croissante dans des symposiums internationaux, ses compétences toujours mieux reconnues font qu'il est de plus en plus sollicité par des pays du Sud. Ainsi, des collaborations ponctuelles et encore timides se développent, par exemple avec la République démocratique du Congo et le Sénégal.

Cela dit, il manque pour l'heure en Suisse un véritable centre de compétences en matière de coopération technique, permettant d'exploiter, de dynamiser et de coordonner tous les potentiels et capacités existants, que ce soit au sein de l'administration fédérale, de l'ancien opérateur historique ou encore d'institutions comme les EPF et la Haute Ecole spécialisée de Fribourg. Cela ne sera possible qu'à deux conditions: d'une part, que l'OFCOM – qui n'est pas une agence de développement, a des compétences techniques mais pas d'argent – et la DDC – qui a de l'argent mais pas forcément le savoir-faire technique – décident de

collaborer vraiment plutôt que de se regarder en chiens de faïence ; d'autre part, que l'OFCOM (le régulateur chargé de libéraliser le marché suisse et stimuler la concurrence) et Swisscom (l'opérateur historique encore majoritairement aux mains de la Confédération) arrivent à dépasser certains blocages politiques et psychologiques pour davantage travailler ensemble, unir leurs ressources et leurs compétences respectives sur le terrain de la coopération technique pour les pays du Sud.

Les PED ont de gros besoins en formation mais aussi en savoir-faire que seuls les spécialistes – ingénieurs et cadres techniques – des opérateurs peuvent leur transmettre. A cet égard, il conviendrait peut-être de créer en Suisse un véritable statut de coopérant technique en matière de télécommunications, avec des exigences en termes d'éthique, de connaissances théoriques, de potentiel pédagogique, mais surtout d'expérience. Une telle initiative, qui revaloriserait ce genre d'engagement, pourrait faire école.

Les discours techno-évolutionnistes de la Banque mondiale, de l'ONU ou encore de l'Administration fédérale suisse le prouvent : les technologies de l'information et de la communication (TIC) – Internet en tête – sont devenues la « nouvelle frontière » de la coopération au développement. D'un côté, un besoin dont l'insatisfaction manifeste une inégalité choquante; de l'autre, un instrument de lutte contre la pauvreté.

Mais qu'en est-il au-delà des belles paroles : mirage ou réalité? Que cachent les concepts en vogue comme la « fracture numérique »? En quoi les TIC ont-elles changé les approches de la coopération au développement? La société de l'information en construction est-elle le lieu d'une redéfinition des relations entre Etats, entreprises et société civile, ou le théâtre de luttes de pouvoir sous le voile d'une illusoire communauté d'intérêts?

C'est à ces questions que l'Institut universitaire d'études du développement (iuéd) a tenté de répondre en invitant une trentaine d'auteurs – du Sud et du Nord – à explorer les enjeux essentiels de ladite « société de l'information » pour les pays en développement. Entre vision, bilan critique et confrontation de points de vue, *Société de l'information et coopération internationale: development.com* aborde les grandes questions qui font débat comme les droits de propriété intellectuelle, la régulation de l'Internet, le financement international, la politique de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ou encore le rôle de la société civile. L'ouvrage analyse plusieurs projets concrets de TIC au Sud en donnant la parole aux partenaires de terrain. Il offre une place de choix aux principaux acteurs suisses en présentant leurs approches et activités.

Un livre de référence pour comprendre les enjeux du Sommet mondial sur la société de l'information, qui se déroulera en deux phases, à Genève en décembre 2003 et à Tunis en novembre 2005.